Pertes sur jeunes plants de vigne suite au gel du 19 au 29 avril 2017 Annexe b - Pertes de fonds - Plantations pérennes et pépinières

N° SIRET:									
Nom et prénom ou raison sociale du demandeur :									
	Eléments sinistrés								
Nature de fonds : Pertes de fonds sur jeunes plants de vigne	Cultures pérennes (hors vigne taille sévère)								
	Age à la date du sinistre (années)	Nombre de pieds sinistrés et détruits	Pépinières						
			Coordonnées de l'entreprise [Nom, adresse]	Facture n°	Montant hors taxe (€)	Date d'émission devis ou facture	Date d'acquitteme nt de la facture	N° de parcelle cadastrale, n° d'ilôt, commune	
* 1 an : plantés entre août 2016 et le 28 avril 2017 * 2 ans : plantés entre août 2015 et juillet 2016									

Date :	
<u>Signature</u> :	(de tous les associés si GAEC)

* 3 ans : plantés entre août 2014 et juillet 2015

<u>Joindre</u>: - déclarations de plantations 2014/2015 et/ou 2015/2016 et/ou 2016/2017

- bulletin(s) de transport 2017 <u>et</u> attestation du pépiniériste ou bon(s) de commande 2018 <u>et</u> attestation du pépiniériste